

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 décembre 2012

DCM N° 12-12-22

Objet : Convention de réservation de logements locatifs sociaux.

Rapporteur : Mme KAUCIC, Adjoint au Maire

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est portée garantie de prêts contractés par l'Office Public d'HLM Moselis pour financer l'acquisition-amélioration de 10 logements PLUS situés 58, route de Thionville à Metz.

En contrepartie de la garantie financière de Metz Métropole, l'Office Public d'HLM Moselis s'engage à réserver à la Ville un contingent de 20 % de logements produits dans le cadre de cette opération.

La réservation fait l'objet d'une convention dont le projet est joint en annexe. L'attribution des logements sociaux sera effectuée sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale de Metz.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et l'article R 441-5,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole du 2 novembre 2011 de garantir les prêts contractés par l'Office Public d'HLM Moselis pour financer l'acquisition-amélioration de 10 logements PLUS situés 58, route de Thionville à Metz,

VU le courrier de l'Office Public d'HLM Moselis en date du 23 octobre 2012 tendant à obtenir la signature de la convention qui définit les conditions de réservation du logement lié à l'acquisition-amélioration de 10 logements PLUS situés 58, route de Thionville à Metz,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention de contingent réservataire ci-annexée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjointe Déléguée,

Isabelle KAUCIC

Service à l'origine de la DCM : Mission Habitat et Logement

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 8.5

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42

Absents : 13

Dont excusés : 6

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ